

le RÉFLEXE

Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) - Septembre 2019

Pour la diversité d'information

Pour que
Le Soleil
continue!



Conseil central
de
Québec Chaudière-Appalaches

**Retour sur le
congrès du
conseil central**

p. 4, 5 et 6

Mot de la présidente

**La solidarité a
bien meilleur
goût**

p. 3

Urgence climatique

**Vers une
mobilisation
historique**

p. 10-11

Camp Vol d'été

leucan 



ENSEMBLE
DEPUIS
23 ANS

Tirage d'un iPad

Afin de contribuer à sa façon à la campagne de financement du Camp Vol d'été Leucan-CSN, le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) procédera au tirage d'un iPad 6^e génération de 128 Go.

Les billets sont en vente auprès du conseil central, au coût de 5 \$ chacun. L'objectif de financement est de 5 000 \$ et le tirage aura lieu lors de l'assemblée générale du 2 octobre 2019. Pour information, veuillez contacter Chantale Raymond au 418 647-5841 ou par courriel à chantale.raymond@csn.qc.ca.



Conseil central
de
Québec Chaudière-Appalaches



RÉFLEXE

Le Réflexe est publié quatre fois par année par le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN).

Il est tiré à 1 100 exemplaires et est distribué gratuitement à tous les syndicats affiliés au conseil central.

155, boulevard Charest Est,
bureau 200
Québec (Québec) G1K 3G6
Téléphone : 418 647-5824
Courriel : ccqca@csn.qc.ca

Rédaction: Ann Gingras, Gilles Lamontagne et Nicolas Lefebvre Legault

Conception et réalisation:
Nicolas Lefebvre Legault

Édition et correction:
Béregère Lottin

Crédit photos: Archives CCQCA, Clément Allard, Ann Gingras, Nicolas Lefebvre Legault, François Proulx-Duperré et le SCCCUL.



Le conseil central sort d'un congrès absolument motivant qui a bien mis la table pour les trois prochaines années. Merci aux personnes déléguées qui ont contribué à ce que la semaine soit un franc succès.

La solidarité à bien meilleur goût !

Après une période estivale plus qu'attendue, la rentrée s'effectue en force. Dans la tourmente d'une campagne électorale fédérale, nous aurons à faire un choix le 21 octobre prochain. Bien que nous ne fassions pas de politique partisane, nous ne pouvons que déplorer les niveaux d'intolérance grandissants chez plusieurs.

À force de recevoir les messages alarmistes de Trump, il faut croire que d'autres s'en inspirent et trouvent écho en commençant par les propos de Maxime Bernier. Les populistes semblent drôlement à la mode de nos jours. Une résurgence de pensées qui relèvent de l'ancien temps trouve malheureusement preneur chez certains. C'est tout à fait désolant de voir à quel point le cancer de l'intolérance se propage. Que ce soit l'attaque homophobe à La Malbaie dernièrement ou encore la femme d'un certain âge qui a craché sur un travailleur du restaurant Al Balade de la rue Saint-Joseph, honte à vous!

Le spectre de l'intolérance nous guette tous et toutes; le chacun pour soi. Même quand un groupe décide d'exercer son droit légitime et légal lors d'un renouvellement de la convention collective, gare à ceux qui daignent déranger le voisin, ou pire.... les « prendre en otage ». Non mais franchement, du grand n'importe quoi !

Est-ce si pénible de tendre la main au prochain ? Avoir de l'empathie, bref, se sentir responsable collectivement ? Quelle est cette quête individualiste qui gruge solidement l'âme de l'intérieur ? La solidarité à bien meilleur goût, essayez-la !

Crise des médias

Lorsque nous parlons de société épanouie, les médias d'information jouent un rôle fondamental. De pouvoir informer les citoyennes et les citoyens avec des faits, faire part des enjeux et surtout mettre de la lumière sur des situations plutôt obscures et questionnables, est primordial. Ce n'est pas avec du tout mâché qui découle des opinions de style « taverne » qu'une personne sera en mesure de cheminer.

Déjà, notre région a été durement frappée au cours des dernières années en ce qui concerne la concentration des médias. De perdre, en plus, un quotidien comme *Le Soleil* sera extrêmement dramatique et néfaste. Nous ferons d'ailleurs le point lors de l'assemblée du 2 octobre. Aujourd'hui plus que jamais, le fait de pouvoir s'informer, réfléchir, débattre dans le respect afin de cohabiter avec une pluralité de pensées est une nécessité indispensable.

Solidairement, bonne rentrée ! ■

Rassemblement de solidarité avec *Le Soleil* le 8 septembre dernier.



Photo : François Proulx-Duperré



Le Réflexe revient en textes et en images sur le congrès du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) qui s'est tenu au Centre des congrès de Québec, du 17 au 21 juin dernier. Une semaine intense de débats et, disons-le, d'émotions. Tour d'horizon des débats, des résolutions et des moments marquants.

Par Nicolas Lefebvre Legault
Conseiller à l'information

Des orientations sur les enjeux de l'heure

Le congrès est le lieu pour décider des grandes orientations du conseil central pour les trois années suivantes. «Nos débats ont porté sur les enjeux de l'heure: lutte aux changements climatiques, réforme des lois sur la santé-sécurité au travail, immigration et pénurie de main-d'œuvre», explique Ann Gingras, présidente du conseil central, «après avoir fait le plein d'énergie auprès des militantes et des militants, nous sommes prêts à affronter les défis de la période.»

Crise climatique

Des résolutions ont été adoptées pour appuyer les revendications du mouvement «La Planète s'invite au Parlement». Le travail à ce sujet, notamment la mobilisation pour la manifestation du 27 septembre, est déjà commencé comme on pourra le constater à la lecture du dossier consacré au sujet un peu plus loin dans ces pages. «Le conseil central va soutenir les syndicats qui lancent des campagnes de sensibilisation et appuyer des initiatives locales impliquant nos membres pour réduire les émissions de

carbone et de gaz à effet de serre dans les milieux de travail», précise la présidente.

Santé et sécurité au travail

Les congressistes se sont aussi penchés sur la réforme nécessaire des lois en santé et sécurité au travail. Un panel avec divers intervenants du milieu a permis de dégager un consensus autour des éléments d'une plateforme de revendications. Il faut, en effet, dire que le fait que le ministre du Travail, Jean Boulet, soit un ancien procureur patronal inquiète quant au contenu de la réforme qu'il compte proposer à l'automne.

«Les congressistes ont voulu réitérer les demandes historiques du conseil central», explique Ann Gingras. «Nous voulons revenir aux principes et aux valeurs qui ont présidé à la création de la loi, élargir sa portée à l'ensemble des milieux de travail, déjudiciariser les processus, redonner le pouvoir au médecin traitant et revenir à un paritarisme responsable et imputable», énumère la présidente du conseil central,

«la loi a été adoptée en 1979, il est plus que temps de la moderniser pour s'assurer que les milieux de travail soient sains et sécuritaires pour tous les salarié-es du Québec.»

Immigration et pénurie de main-d'œuvre

«La mission fondamentale des syndicats est d'améliorer les conditions de travail», rappelle Ann Gingras, «ça pose des défis particuliers dans un contexte de pénurie et de rareté de main-d'œuvre, des réalités qui ont des impacts réels sur l'organisation du travail et l'alourdissement des tâches.» Il apparaissait important et opportun aux congressistes de s'en occuper syndicalement pour prendre les devants dans la recherche de solutions. «Nous refusons l'immigration temporaire, jetable après usage, et misons plutôt sur l'intégration. Le conseil central va accompagner les syndicats dans ces dossiers, entre autres en produisant un guide de référence sur l'intégration des personnes immigrantes dans les milieux de travail», annonce Ann Gingras.

Renforcer la vie syndicale

L'un des éléments majeurs du congrès, dans la foulée des débats qui traversent la confédération, fut le dossier de la vie syndicale qui a fait l'objet de présentations, de débats et de propositions concrètes.

Le sens de la confédération

Jean Lortie, secrétaire général de la CSN, a ouvert le bal avec une présentation fort appréciée sur le sens de la confédération. Que veut dire militer à la CSN? Qu'est-ce qui différencie les syndicats CSN des autres? Selon le secrétaire général, c'est l'autonomie et la liberté qui font le syndicat CSN. Ça vient avec des défis, dont celui d'une solidarité concrète, active, nourrie et enrichie avec les autres composantes du mouvement. Et c'est là que le bât blesse, car il ne faut pas confondre autonomie et indépendance. Pour Jean Lortie, on vit le même défi à la CSN que dans le reste de la société avec le repli sur soi et la montée de l'individualisme.

Jean-Noël Grenier et Roger Valois ont, quant à eux, fait une présentation sur la fierté de militer. Le professeur de l'Université Laval a livré une présentation très énergique construite autour de six raisons pour lesquelles on devrait être fiers de militer syndicalement tandis que le vétéran

Jean Lortie, secrétaire général de la CSN.

de la CSN y est allé d'anecdotes personnelles puisées dans sa très longue expérience militante. Selon les deux conférenciers, on peut être fiers de militer syndicalement, principalement parce que c'est comme cela que l'on fait avancer la démocratie et la justice sociale.

Des propositions concrètes

Notre modèle syndical implique une prise en charge des syndicats par leurs membres. Pour rendre cela possible, nous avons la responsabilité collective de bien outiller les militantes et les militants et de les soutenir dans leurs tâches. Les congressistes ont étudié un ensemble de propositions afin de bonifier les services offerts par le conseil central. Parmi les propositions adoptées, notons l'ajout d'une formation sur le support administratif, la création d'un studio de production audiovisuelle dans les locaux du conseil central pour permettre aux syndicats de produire leurs propres vidéos, l'élaboration d'un plan de communication sur l'importance des syndicats, ainsi qu'une grande tournée des syndicats affiliés pour bonifier la vie régionale et le soutien du conseil central.

Invité surprise pour parler d'immigration et d'intégration, Boucar Diouf a livré une prestation des plus appréciées.



Renouvellement de l'équipe

Le congrès du conseil central fut l'occasion de renouveler l'équipe en procédant à l'élection du conseil syndical et du comité exécutif. Malheureusement, qui dit renouvellement dit aussi départ.

Comité exécutif

Ann Gingras, qui se représentait pour un nouveau mandat, a été réélue à la présidence tout comme Gilles Lamontagne, à la première vice-présidence, Barbara Poirier, à la deuxième vice-présidence et Louis Hamel, à la trésorerie. Finalement, François Proulx-Duperré a été élu secrétaire général.

Conseil syndical

Le conseil syndical est composé des cinq membres du comité exécutif et des quatorze représentantes ou représentants à la vie régionale (RVR) élus en congrès.

Les représentantes ou représentants à la vie régionale (RVR) sont : Sébastien Collard, RVR-Région métropolitaine de Québec, Emmanuel Deschênes, RVR Région de Charlevoix, Réza Dupuis, RVR-Région administrative de la Capitale-Nationale, Michèle-Anne Gilbert-Bibeau, RVR-Région métropolitaine de Québec, Jean-François Hardy, RVR-Région de Portneuf, Maxime Jobin, RVR-



Photos : Clément Allard

Région de la Côte-du-Sud-Lévis-Lotbinière, Sébastien Jobin, RVR-Région métropolitaine de Québec, Sonya Leboeuf, RVR-Région des Appalaches, Mark Lemieux, RVR-Région administrative de Chaudière-Appalaches, Jean-François Marchand, RVR-Région métropolitaine de Québec, Linda Mercier, RVR-Région de Beauce-Les Etchemins, Mélanie Pelletier, RVR-Région métropolitaine de Québec, Steve Roy, RVR-Région de la Côte-du-Sud-Lévis-Lotbinière, Pascale Sauvageau, RVR-Région métropolitaine de Québec.

Le conseil syndical est composé des cinq membres du comité exécutif et des quatorze représentantes ou représentants à la vie régionale (RVR) élus en congrès.

Deux nouveaux retraités

Deux vétérans du conseil central prenaient leur retraite après le congrès. C'est le cas d'Yves Fortin, secrétaire général sortant. Ayant commencé à militer dans son syndicat local en 1976, Yves était le doyen du conseil central. Depuis sa première élection en 1978, quelques courts intermèdes comme conseiller syndical et coopérant international, il a occupé tous les postes au comité exécutif du conseil central, sauf celui de trésorier. Cependant, c'est vraiment comme secrétaire général, depuis 1991, qu'il a fait sa marque.

Quant à Guy Renaud, conseiller à la mobilisation, il a commencé son implication syndicale en 1980, au Syndicat des employés et employés du Centre hospitalier Saint-Augustin (CSN) dont il a rapidement assumé la présidence. Devenu vice-président régional à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), il est devenu conseiller syndical en 2001. Guy Renaud a passé l'essentiel de sa carrière militante et professionnelle dans la région de Québec. Il aura marqué durablement le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN). ■

Guy Renaud et Yves Fortin, deux vétérans du conseil central prenaient leur retraite après le congrès.



La formation au conseil central

Les syndicats viennent de recevoir le *Programme de formations et d'activités 2019-2020* du conseil central. Permettez-nous d'attirer votre attention sur quelques nouveautés cette année.

Par Nicolas Lefebvre Legault
Conseiller à l'information

Support administratif

Tel qu'adopté lors du congrès, le programme de formations s'est enrichi d'une nouvelle formation adaptée pour les besoins locaux en support administratif, par exemple des bases en bureautique. «Le besoin a été identifié après que des syndicats nous aient approchés pour obtenir de la formation sur les logiciels de base comme Word ou Excel», explique Barbara Poirier, responsable politique de la formation au comité exécutif du conseil central. Un premier projet pilote a mené à la création d'une première mouture d'une formation en support administratif qui sera offerte deux fois dans l'année.

Également, la formation sur l'information dans nos syndicats est de retour, après des années d'absence. «On a refondu complètement le contenu l'an dernier pour tenir compte de la nouvelle réalité d'internet et des médias sociaux», rappelle Barbara Poirier. La nouvelle



formation sera donnée deux fois, elle aussi, avec le soutien du conseiller à l'information du conseil central. «Pour le reste, nous continuons avec les classiques comme Exécutif syndical 1 et 2, Initiation à la santé et à la sécurité au travail, etc.»

Subvention bonifiée

La formation est importante pour le conseil central et c'est pourquoi des politiques sont mises en place pour favoriser la participation de tous les syndicats. «En plus de la politique traditionnelle qui vise un remboursement allant de

Les sessions de formation ont lieu au 155, boul. Charest Est.

50 \$ à 150 \$ par personne selon la taille du syndicat, nous avons ajouté une politique de 100 km et plus», annonce la responsable, «les syndicats plus éloignés pourront ainsi se faire rembourser une journée de plus.» ■

Au conseil central, la formation encourage le développement de la solidarité et de l'engagement militant. C'est l'un des moyens de transmettre et de faire vivre les valeurs fondatrices de notre mouvement.

CALENDRIER DE FORMATIONS

OCTOBRE 2019

9-10	Trésorerie
22-23-24	Exécutif syndical 1
29-30	Support administratif
30	Comité de surveillance

NOVEMBRE 2019

5-6	ISST *
7-8	Information dans nos syndicats
20-21	Trésorerie

DÉCEMBRE 2019

3-4	Suivi d'un dossier de victime de lésion professionnelle**
5	Comité de surveillance
10	Secrétariat
17-18-19	Exécutif syndical 1

* Le salaire est remboursé à 100 % sur présentation obligatoire d'un talon de paie.
** Vous devez obligatoirement présenter un talon de paie.

Conseil central
de
Québec Chaudière-Appalaches
CSN

Pour information :
418 647-5824 • www.ccqca.csn.qc.ca • ccqca@csn.qc.ca

Victoire majeure des groupes communautaires

L'annonce est pour ainsi dire passée inaperçue. Elle a été faite en plein cœur du mois de juillet, à Trois-Rivières, dans les locaux d'un regroupement régional d'organismes communautaires. Pourtant, elle est historique et signale une victoire majeure des groupes de défense collective des droits qui voient leur financement de base faire un bond de près de 30 %. *Le Réflexe* a rencontré Vania Wright Larin, coordonnateur du Regroupement d'éducation populaire en action communautaire (RÉPAC), pour en savoir plus.

Par Nicolas Lefebvre Legault
Conseiller à l'information



Photo : Clément Allard

Qu'est-ce qu'ils ont gagné ?

Les groupes de défense collective des droits ont obtenu une hausse globale de leur financement de base de près de 11 M\$ alors qu'il s'élevait jusqu'à maintenant à 22 M\$. La mécanique de la hausse vise à réduire les iniquités de financement entre les organismes. Le plancher de base des organismes locaux est significativement rehaussé, il passe de 30 000 \$ à 71 500 \$, et des paliers régionaux et nationaux sont créés. Les augmentations moyennes

varient de 19 % à 25 % selon le territoire couvert, les groupes les plus pauvres obtenant plus.

À cela s'ajoute une hausse générale de 3,96 % pour permettre aux organismes d'assumer les coûts de croissance de leur masse salariale ainsi qu'un montant de 2,6 M\$ pour permettre de financer de nouveaux groupes (une première depuis plus de 10 ans).

« Ils'agit vraiment d'un rehaussement par le bas du financement des

Vania Wright Larin,
coordonnateur
du
Regroupement
d'éducation
populaire
en action
communautaire
(RÉPAC).

groupes communautaires », se réjouit Vania Wright Larin, « il faut reconnaître que le ministre a répondu, dans les limites de ses contraintes budgétaires, à toutes les revendications historiques des groupes de défense collective des droits. » En effet, il s'agit d'un financement à la mission, récurrent, avec un mécanisme d'indexation établissant des seuils planchers de financement.

Qu'est-ce qu'il s'est passé ?

« J'explique beaucoup les gains obtenus par une mobilisation des groupes au bon moment », confie le coordonnateur du RÉPAC, « nous avons réussi à obtenir des engagements financiers des libéraux dans leur dernier budget, il n'a fallu que convaincre le nouveau gouvernement d'affecter les sommes à nos priorités. » L'ancien ministre François Blais avait en effet commencé le travail de rehaussement du financement des groupes de défense des droits. Une première hausse de 11 % avait découlé du Plan de lutte à la pauvreté, elle fut suivie d'une seconde hausse de 12 % juste avant les élections. Le gouvernement libéral avait prévu

Défense collective des droits ?

Les groupes de défense collective des droits sont les parents pauvres du mouvement communautaire. Reconnus depuis 2001 par l'État, il s'agit d'organismes partageant une approche d'intervention collective visant la pleine reconnaissance et la pleine application des droits de la personne. On parle par exemple des associations de locataires ou des groupes de personnes assistées sociales.

Pour être reconnu et éventuellement financé par le gouvernement, un groupe de défense collective des droits doit :

- Faire de l'analyse politique non partisane des enjeux sociaux;
- Réaliser des activités d'éducation populaire;
- Organiser des activités de mobilisation sociale et;
- Effectuer des représentations auprès des décideurs politiques et administratifs.



une troisième hausse 9,5 M\$ pour financer les activités individuelles de défense des droits (le service dans le jargon) après les élections.

Cette position ministérielle des libéraux a créé des débats déchirants à l'intérieur du mouvement communautaire. Certains s'y résignant, d'autres tenant à la définition historique de la défense collective des droits qui comporte, bien sûr, une part de service, mais qui inclut aussi la perspective de luttes sociales collectives. «Ça a été un débat important et la défense collective des droits en est ressortie gagnante sans équivoque, les négociations avec le nouveau gouvernement se sont faites là-dessus», explique le militant.

«Nous ce qu'on a dit au nouveau ministre c'est « l'argent est déjà là », mais il faudrait plutôt financer les groupes à la mission et reconnaître leur autonomie», raconte Vania Wright Larin, «à notre grande surprise, le ministre nous a écouté et nous a demandé de lui faire une proposition.» C'est donc à partir d'une proposition soumise par les groupes eux-mêmes que le ministère a travaillé.

Une lutte de longue haleine

C'est en 2013 que le RÉPAC entreprend de faire de la question du financement des organismes un enjeu de lutte. Il faudra près de deux ans pour qu'une première action directe d'envergure, le blocage au petit matin du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité soit organisée, le 30 septembre 2015. «Ça a ouvert la voie à une lutte plus militante», pense le coordonnateur du RÉPAC. Une alliance inédite entre différents secteurs, qui, jusque-là, menaient leurs propres campagnes autonomes, a permis d'organiser la première grève de l'histoire du mouvement communautaire les 2 et 3 novembre 2015. L'alliance entre les groupes de défense collective des droits et les groupes de santé et services sociaux, sous la forme d'une campagne unitaire appelée *Engagez-vous pour le communautaire*, a permis au mouvement de prendre de l'ampleur. Un crescendo d'actions dont d'autres journées de grève, mais aussi une manifestation nationale et plusieurs actions de blocage ont mené à l'obtention des premiers gains dans le budget 2017-2018. Le gouvernement libéral a alors tenté de diviser pour régner, en faisant

Le conseil central a appuyé les groupes communautaires à maintes reprises lors d'actions et de journées de grève.

En haut lors du blocage du ministère des Finances le 29 avril 2016, en bas lors de la journée de grève du 2 décembre 2015.

des annonces pour certains secteurs, mais en ignorant complètement la défense collective des droits.

«La mobilisation est devenue plus souterraine par la suite, avec quelques belles manifestations, mais sans journées de grève. Heureusement, le dossier de la défense collective des droits a débloqué dans le budget 2018-2019», explique Vania Wright Larin, «le reste, ça a été de la négociation et de la pression pour en arriver aux annonces de cet été.» En tout et pour tout, tous secteurs confondus, le mouvement communautaire a obtenu une hausse de financement de 55,5 M\$ grâce à la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*. ■



Photos : Archives CCQCA

Vers une mobilisation historique sur LE CLIMAT



Le mouvement syndical se joint au large mouvement de mobilisation sur le climat qui traverse le monde depuis un an. Le conseil central appelle à un cortège CSN dans la manifestation étudiante et citoyenne du 27 septembre, à Québec.

Par Nicolas Lefebvre Legault
Conseiller à l'information

Urgence climatique

Ça fait tellement longtemps qu'on en parle que l'on a fini par s'y habituer et ne plus trop y porter attention. On le sait, le climat se réchauffe et ce réchauffement climatique est dû aux activités humaines, notamment la production de gaz à effet de serre (GES). Les conséquences du réchauffement climatique sont désastreuses pour les écosystèmes et les humains qui y vivent. Depuis Kyoto, en 1997, les initiatives

internationales se suivent afin de limiter les dégâts et réduire l'émission de gaz à effet de serre. Sans grands résultats, il faut bien le dire. Où est l'urgence, peut-on se demander?

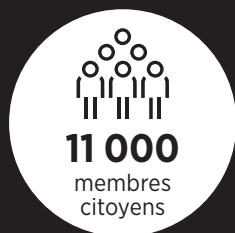
Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il est encore possible d'éviter le pire et de limiter l'élévation des températures à 1,5 °C de plus en moyenne, si on réduit les émissions de gaz à effet de serre de moitié d'ici 2030 et si on atteint la carboneutralité d'ici 2050. Évidemment, impossible d'y arriver sans une transition énergétique rapide, pour diminuer notre dépendance aux hydrocarbures, et un changement drastique dans nos habitudes de consommation et de production.

Au Québec, le gouvernement a adopté des cibles de réduction des gaz à effet

de serre de 20 % pour 2020 et de 37,5 % pour 2030, par rapport au niveau de 1990. Malheureusement, il n'y a pas de volonté politique de mettre en œuvre un plan d'action efficace pour y arriver. Pire, certaines orientations gouvernementales semblent être en contradiction flagrante avec les objectifs affichés.

L'an dernier, le 10 septembre 2018, le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a lancé un cri d'alarme en affirmant qu'il restait seulement deux ans pour agir contre les changements climatiques et qu'après, il serait trop tard. «Si nous ne changeons pas d'orientation d'ici 2020, nous risquons de manquer le moment où nous pouvons éviter un emballement du système climatique, ce qui aurait des conséquences désastreuses pour les humains et les systèmes naturels qui nous soutiennent», a-t-il déclaré.

La Caisse d'économie solidaire
est la coopérative financière
des syndicats CSN.



Gerald Larose
Président

Grâce à votre épargne, la Caisse solidaire soutient les mouvements sociaux, les entreprises collectives et les citoyens engagés pour une économie sociale et durable.

CAISSE.
D'ÉCONOMIE.
SOLIDAIRE.

Contactez-nous! 1 877 647-1527 | caissesolidaire.coop

La CSN et l'environnement

Dans la foulée de son 65^e congrès qui avait adopté une proposition en ce sens, la CSN vient de rendre publique une Charte de l'environnement. Sous-titrée «pour des travailleuses et des travailleurs soucieux d'un environnement sain et d'une transition énergétique juste», la charte se veut «une déclaration fondamentale qui tient compte de l'urgence d'agir et du nécessaire changement que nous devons opérer.»

La charte s'articule autour de quatre grands axes: le respect et la protection des écosystèmes, l'aménagement durable du territoire, pour une société démocratique, juste, participative et de bien-être et, finalement, pour une transition énergétique juste et écologique. Elle guidera la CSN dans ses prises de position en matière d'environnement, mais aussi plus largement

lorsqu'elle se prononcera sur des enjeux de développement social, d'emploi et même de négociation.

Ce n'est pas d'hier que la CSN s'intéresse à la question de l'environnement. La première proposition en environnement, sur la pollution des eaux, a été adoptée en 1961. Depuis le début des années 2000, presque tous les congrès de la centrale ont traité de la question d'une manière ou d'une autre. Gestion des matières résiduelles, gaz à effet de serre, développement durable, mondialisation, préservation des emplois, transition écologique des milieux de travail et protection des forêts et de l'eau ont fait partie des préoccupations au fil des ans. Gageons que l'urgence climatique nous occupera encore pour quelques années à venir. ■



Un nouveau collectif syndical, La planète s'invite au travail, a été lancé publiquement le 3 septembre.

Le mouvement citoyen

La déclaration d'António Guterres a eu l'effet d'un électrochoc dans de nombreux milieux, principalement dans la jeunesse.

Des initiatives nombreuses, alliant sensibilisation et mobilisation massive, ont eu lieu aux quatre coins du globe. Au Québec, on a pu voir des initiatives comme le Pacte pour la transition, signé par 275 000 personnes, et la formation de collectifs sur le thème «La planète s'invite...» (au parlement, à l'école, à l'université, dans le communautaire et maintenant au travail).

Inspirés par l'initiative de la militante suédoise Greta Thunberg, les étudiantes et les étudiants se sont montrés particulièrement actifs avec des mobilisations tous les vendredis. Le 15 mars dernier, à l'occasion d'une journée internationale de mobilisation, les manifestations furent particulièrement imposantes alors que 150 000 personnes étaient en grève dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités québécoises. Fait rare, plusieurs milliers de jeunes ont défilé à Québec alors même qu'ils étaient des dizaines de milliers à Montréal.

C'est pour élargir ce mouvement et augmenter la pression sur le gouvernement que les différents collectifs organisent la mobilisation pour le 27 septembre. À l'initiative du mouvement Earth Strike, des grèves et des manifestations devraient avoir lieu ce jour-là dans 22 pays. Au Québec, la CSN a décidé d'appuyer la tenue de manifestations, il y en aura dans au moins 8 villes, et d'encourager ses syndicats à tenir des activités de sensibilisation dès la rentrée. Le conseil central s'est, quant à lui, joint aux organisateurs de la manifestation de Québec et invite ses syndicats à y participer en grand nombre.

La manifestation à Québec

La manifestation du 27 septembre, à Québec, est organisée par une coalition ad hoc d'une vingtaine de groupes communautaires, d'organisations syndicales et de collectifs étudiants. Il s'agit d'une manifestation «à relais». Un premier groupe partira des plaines d'Abraham pour en rejoindre un deuxième à l'Assemblée nationale.

Le cortège CSN se réunit à partir de 11 h, au Musée national des beaux-arts (255, Grande Allée Ouest). Le départ

est prévu à 11 h 45 en direction de l'Assemblée nationale. N'hésitez pas à vous afficher avec vos banderoles, drapeaux, pancartes, etc.

Les revendications

La manifestation du 27 septembre s'organise autour de quatre grandes revendications :

1. S'assurer, à travers des campagnes de sensibilisation régulières, que la population est pleinement informée de la gravité des dérèglements climatiques et de l'effondrement de la biodiversité.
2. Adopter une loi climatique qui force l'atteinte des cibles de GES recommandées par le GIEC pour limiter le réchauffement du climat à 1,5 °C.
3. Interdire tout nouveau projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures, et mettre un terme à toutes les subventions directes ou indirectes aux combustibles fossiles.
4. Créer des structures régionales permettant à la population de contribuer à une transition juste et porteuse de justice sociale.

SQDC

La Société québécoise du cannabis (SQDC) ouvrira prochainement de nouvelles succursales dans la région de Québec. Comme vous le savez, la CSN tient une campagne de syndicalisation pour ces succursales. Nous avons besoin de votre aide pour mener à bien cette campagne.

Présentement, le SCFP est aussi sur le terrain pour syndiquer ces travailleuses et travailleurs. Ils semblent recevoir un peu d'aide de la SQDC puisqu'ils ont plusieurs travailleurs déjà implantés dans les succursales. De cette façon, ils ont énormément d'informations sur les ouvertures à venir et sur les sessions de formations offertes aux travailleurs.

Nous sollicitons votre contribution :

- Si vous connaissez des personnes qui souhaitent aller travailler dans une SQDC ;
- Si certains de vos membres connaissent ou souhaitent aller travailler à la SQDC ;
- Si vous connaissez quelqu'un qui travaillera dans une SQDC ;
- Nous aimerions être en contact avec cette ou ces personnes.
- Si vous avez des informations sur une ouverture de succursale ou une formation pour les travailleurs, faites-le-nous savoir.

Contactez-nous :

Service de syndicalisation
1 877-906-0202
À Québec - Martin Massey 418 647-5812

* Ces démarches seront confidentielles ■

Les prochaines succursales à ouvrir dans la région

- Saint-Georges de Beauce : 10730, boul. Lacroix
- Québec : 3930, boul. Wilfrid-Hamel
- Québec : 2625-2629, boul. Louis XIV

Victoire pour les travailleuses et les travailleurs

Six ans après les premières représentations, la CNESST a enfin développé un système évitant aux personnes accidentées de devoir payer leurs médicaments à la pharmacie pour se les faire rembourser ensuite. Il s'agit d'une victoire syndicale profitant à tous et toutes, que l'on soit syndiqué ou pas.

Par Gilles Lamontagne, vice-président

C'est au début 2013 que le comité des assurances de la Fédération de la santé et des services sociaux et de la Fédération des professionnelles, en cherchant des moyens de diminuer le coût des assurances collectives, réalise qu'il y a un problème avec la CNESST. En effet, de nombreuses personnes en arrêt de travail à la suite d'une maladie professionnelle ou d'un accident de travail continuaient de faire assumer par leurs assurances, les coûts de médicaments qui auraient dû être remboursés par la CNESST. La raison était fort simple : il n'y avait que la franchise à payer avec l'assurance, alors qu'avec la CNESST, les gens devaient d'abord déboursier et se faire rembourser par la suite.

Des sommes considérables étaient ainsi défrayées par le régime d'assurances collectives, alors qu'elles auraient dû être assumées par la CNESST. Considérant que le coût des médicaments

représente de 70 % à 90 % de la facture des assurances collectives, on comprend rapidement le problème si le régime assume plus de coûts que ce qu'il devrait.

Avec l'aide de SSQ et du représentant de la CSN au CA de la CNESST, le comité des assurances FSSS / FP a proposé des solutions et a fait de nombreuses représentations pour trouver une solution. Il aura fallu 5 années avant que la CNESST puisse développer un système faisant en sorte que toutes les personnes accidentées du Québec (syndiquées ou pas) puissent avoir droit de recevoir du pharmacien, leur médicament sans avoir à déboursier un dollar.

Il s'agit d'une grande victoire pour les personnes accidentées, car bon nombre d'entre elles n'avaient pas les moyens d'attendre le remboursement de la CNESST et donc ne pouvaient se soigner adéquatement et risquaient donc de demeurer plus longtemps en arrêt de travail.

Une victoire aussi pour tous les régimes d'assurances collectives qui devraient, au cours des prochains mois, voir leurs factures de médicaments baisser de façon substantielle. Nous pouvons être fiers de la manière CSN. Travailler pour les membres et la société dans le seul but d'améliorer la qualité de vie. ■



La CSN milite activement pour un régime public et universel d'assurance médicaments. Pour en savoir plus, consultez le site Web assurancemedicaments.csn.qc.ca

C'est réglé

Quelques brèves sur les dernières ententes signées dans la région



Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (CSN) a arraché in extremis une entente de principe à la veille d'une première journée de grève. L'entente a été adoptée à 91,3 % par les membres du syndicat, le 26 avril dernier.

Pour Christine Gauthier, présidente du SCCCUL-CSN, c'est « une bonne nouvelle que de parvenir à s'entendre sur un contrat de travail faisant avancer les conditions de travail et d'enseignement des chargées et chargés de cours à l'Université Laval. »

La nouvelle convention collective sera effective dès la signature et jusqu'en décembre 2022. « Nous sommes satisfaits des résultats obtenus lors de cette négociation, déclare Christine Gauthier, notamment sur le plan du rattrapage salarial que nous avons accepté de répartir de 2018 à 2021 et sur le plan de l'ajustement de la convention aux nouvelles réalités de l'enseignement, dont la formation à distance. » ■



L'assemblée générale du 26 avril dernier. Photos: SCCCUL

Garant à Woodstock

Les membres de la section Woodstock, au Nouveau-Brunswick, du Syndicat des travailleurs et des travailleuses des Outils Garant (CSN) ont approuvé, samedi 8 juin dernier, à 93 %, l'entente de principe intervenue avec leur employeur. La nouvelle convention reprend essentiellement les éléments de la convention de la section québécoise du syndicat pour ce qui est du normatif, elle prévoit des augmentations de salaire de 12,4 % sur 5 ans et un rattrapage salarial pour plusieurs appellations d'emploi. Le syndicat a l'intention de compléter le rattrapage salarial lors de la prochaine négociation. Solidarité! ■



L'assemblée générale du 8 juin dernier. Photo: Ann Gingras

C'est réglé

Quelques brèves sur les dernières ententes signées dans la région

TÉLUQ

Une entente est intervenue en juillet dans le dossier de la TÉLUQ après près de six mois de grève des tutrices et des tuteurs. Les syndiqué-es ont adopté à 62 % la recommandation du conciliateur du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

L'entente vient encadrer plusieurs enjeux cruciaux, dont la rémunération et la sous-traitance, et établit des balises protégeant les emplois des syndiqué-es. Les négociations ont duré deux ans et furent le théâtre du plus long conflit du monde de l'enseignement au Québec. Malgré une mobilisation exemplaire, les tutrices et les tuteurs ont majoritairement souhaité ne pas mettre davantage en péril le parcours de leurs étudiantes et de leurs étudiants. ■



Les grévistes de la TÉLUQ étaient à l'honneur lors de la manifestation du 1^{er} mai.

CHP

Des gains majeurs à la Résidence Le Tremplin

Les travailleuses et les travailleurs de la Résidence Le Tremplin, en Beauce, ont signé, le 18 juin dernier, une première convention collective. Nouvellement syndiqués à la CSN, la vingtaine de salarié-es font des gains majeurs avec cette première convention collective qui prévoit des augmentations de salaire à la signature allant de 8 % à 11 %.

On parle de près de 3000 \$ par année de plus pour les salarié-es. Entre autres gains, on note aussi l'ajout d'une 4^e et d'une 5^e semaine de vacances après respectivement 10 et 20 ans de service. De plus, les salarié-es pourront

dorénavant faire reconnaître leur expérience de travail obtenue ailleurs pour la progression dans l'échelle salariale.

La négociation fut très rapide dans ce dossier, l'accréditation syndicale ayant été accordée il y a tout juste cinq mois.

«C'est une très bonne entente, nous sommes très contents,» a déclaré Gilles Gagné, président du Syndicat des centres d'hébergement privés de la région de Québec (CSN), «cette négociation devrait inspirer les autres employeurs du secteur qui sont, eux aussi, aux prises avec le même genre de problèmes.» ■

Sanimax

Les membres du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Sanimax (CSN) ont adopté à 79 %, le 9 juin, l'entente de principe intervenue avec leur employeur.

La convention collective prévoit des augmentations salariales de 2,5 % pour 2018 et 2019 et de 2,25 % pour 2020, la demi-heure de repas payée pour tout le monde, un crédit de 325 \$ par année pour l'achat d'outils des mécaniciens du département de garage et la bonification de la prime de soir à 1 \$ de l'heure et de la prime de nuit à 1,25 \$ de l'heure. ■

Autres ententes

Dupont Canada

Adoptée à 61 % le 27 avril.

Véolia, division huiles usées

Proposition de la médiatrice adoptée à 93 % le 5 mai.

Stationnement d'Exposité

Adoptée à 89 % le 12 juin.

Centre international de séjour

Adoptée à 100 % le 18 juillet.

Bienvenue à la CSN !

Ville de Donnacona

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs municipaux de la Ville de Donnacona – CSN a été accrédité le 26 août dernier pour représenter les employé-es de la municipalité.

La quarantaine d'employé-es étaient représentés depuis des années par la FISA. Insatisfaits des services offerts et se sentant peu représentés, ces derniers ont cogné à la porte de la CSN au printemps dernier. C'est le panier de services de la centrale et son expertise dans le secteur municipal qui les ont convaincus de faire le saut.

L'ancienne convention collective, négociée par la FISA, arrive à échéance le 31 décembre 2019. Les démarches pour négocier une première convention collective CSN débuteront sous peu.

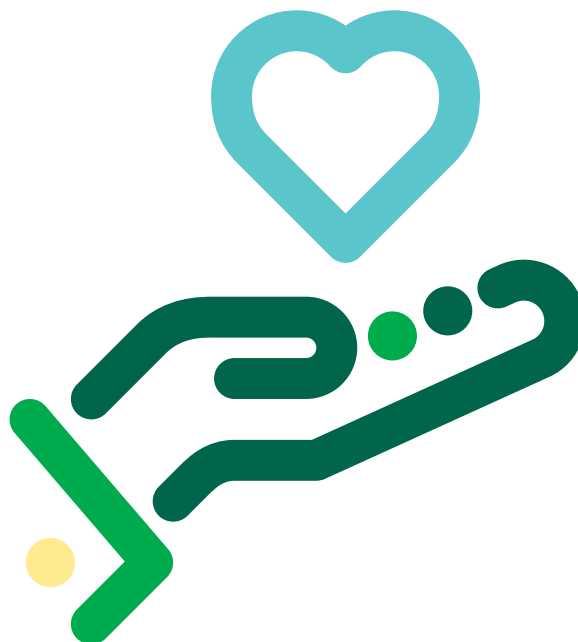
Les syndiqués entreprennent avec optimisme et sérénité ce nouveau chapitre de leur histoire syndicale.

Pour rester informé...

Les chroniques du *Réflexe* sont réalisées à partir des communiqués publiés semaine après semaine par l'équipe du conseil central. Pour être tenu au courant des nouvelles au jour le jour, la meilleure solution reste de vous abonner à *La Réplique*, l'infolettre du conseil central. Tous les détails sur notre site Web à : www.ccqca.csn.qc.ca



**L'esprit
collectif**



**Pour souligner les 75 ans
de SSQ Assurance, la Fondation SSQ
est fière d'avoir redonné plus de
500 000 \$ en dons à 27 organismes
de partout au Canada.**



**Consultez ssq.ca/dons75
pour en savoir plus.**

75

**ans et des
millions
de gens**

MANIFESTATION MONDIALE

LA CRISE CLIMATIQUE S'ACCÉLÈRE

27
SEPTEMBRE

11h

**MUSÉE NATIONAL
DES BEAUX-ARTS**

Départ de la marche
à 11 h 45



Conseil central
de
Québec-Chaudière-Appalaches